NOUS SOMMES ÉCO-ÉNERGÉTIQUES

Concours de logos 2011

Écoles secondaires,
Centres de formation professionnelle et de formation pour adultes

Règlement du concours

Dans le cadre de son projet d'efficacité énergétique, la Commission scolaire Harricana organise un concours de logos sur le thème de l'efficacité énergétique pour les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation aux adultes.

Objectifs pédagogiques

1. Inciter les élèves à s'interroger sur l'énergie et la notion d'efficacité énergétique*. Le professeur pourra débuter le concours par une discussion avec ses élèves sur l'utilisation de l'énergie :
   - Quelles sont les différentes sources d'énergie (hydroélectrique, gaz naturel, huile, charbon, etc.)? Selon vous, lesquelles polluent le plus?
   - Quel type d'énergie est utilisé pour l'éclairage? Les ordinateurs? Les autres appareils? Le chauffage? Le chauffage de l'eau? La climatisation?
   - Comment pourrait-on économiser l'énergie au quotidien?
2. Développer la créativité de l'élève et sa capacité à communiquer un message à l'aide d'un logo (une représentation **graphique symbolisant un message) Dans ce cas-ci, le message concerne l'efficacité énergétique. Le logo gagnant sera repris et utilisé pour illustrer l'ensemble de la campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique à la Commission** scolaire Harricana.

* Consulter le *Répertoire des ressources pédagogiques en efficacité énergétique* proposé par l'Agence de l'efficacité énergétique pour approfondir le sujet.

Thème du concours et conditions d'acceptation des logos

Le concours a pour thème : « Nous sommes éco-énergétiques ».

L'objectif de ce concours est de concevoir un logo propre à la Commission scolaire Harricana qui lui permettra d'illustrer de façon claire son engagement en matière d'efficacité énergétique.

Le logo pourra par, exemple, illustrer un ou plusieurs gestes éco-énergétiques tels que :

- Éteindre les lumières, les ordinateurs ou tout autre appareil électrique ou électronique
- Faire une utilisation raisonnée du chauffage, de la climatisation ou de l'eau chaude
- Penser à fermer les portes l'hiver et à ouvrir les fenêtres l'été

Le logo pourra aussi être accompagné d'un slogan (une phrase courte et frappante qui a pour but d'être retenue facilement par celui qui la lit ou l'entend et qui exprime une idée que l'on veut diffuser).

Les élèves gagnants recevront un prix (voir section « Gagnants »).

Les logos doivent respecter les conditions suivantes :

- Illustrer la campagne d'efficacité énergétique
- Être réalisés sur le formulaire de participation dans le cadre prévu à cet effet.
- Être clairs et facilement lisibles s'ils incluent du texte et non pliés afin de pouvoir être reproduits

Seule l'œuvre originale sera acceptée.

Modalités de participation

Ce concours est gratuit. Il se déroulera du 9 au 27 mai 2011 inclusivement.

Il s'adresse à l'ensemble des élèves des classes secondaires, des formations aux adultes et des formations professionnelles de la Commission scolaire Harricana concernés par le projet d'efficacité énergétique, à savoir les écoles secondaires La Calypso et Natagan, la polyvalente de la Forêt ainsi que le Centre de formation Harricana et le Centre de formation général Le Macadam.

Tous les logos doivent respecter les conditions définies ci-dessus.

Un seul logo par élève est autorisé.

Chaque logo doit être accompagné du formulaire de participation rempli et signé par un parent ou un tuteur légal pour les élèves de moins de 18 ans.

Le responsable de la vie étudiante devra remettre les logos et les formulaires de participation le **27 mai avant 16 h 30** par courrier interne :

Commission scolaire Harricana
Johanne Godbout - Service des communications
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Jury

Les logos gagnants seront sélectionnés par un jury.

Ce jury sera composé des membres du comité de développement durable de la Commission scolaire Harricana et de représentants d'Ecosystem, entrepreneur général du projet d'efficacité énergétique.

Critères de sélection

- Humour, originalité et créativité du logo
- Respect du thème du concours
- Respect des modalités de participation et des conditions d'acceptation des logos

Gagnants

Un seul logo gagnant sera retenu pour illustrer l'ensemble de la campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique de la Commission scolaire Harricana.

- Le gagnant se méritera un certificat- cadeau d'une valeur de 100 $ à la boutique *Intersport* d'Amos.
- 2 certificats-cadeaux d'une valeur de 50 $ à la boutique *Intersport d'Amos s*eront tirés parmi les participants.

Les gagnants, les parents ou leurs tuteurs légaux acceptent, sans compensation financière ou autre, que leur logo, leur nom, leur âge et le nom de leur école soient publiés :

- Sur le site Internet de la Commission scolaire Harricana et sur le site sur l'efficacité énergétique à la Commission scolaire
- Dans les documents relatifs à la campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique de la Commission scolaire Harricana
- Dans les communiqués de presse

À noter

Seuls les logos respectant le thème du concours seront admissibles. Tout logo jugé diffamatoire ou hors sujet sera disqualifié.

Le logo gagnant sera optimisé pour sa publication.

La Commission scolaire Harricana ne sera pas tenue responsable des logos ou formulaires de participation perdus, en retard, endommagés ou détruits ou de toutes erreurs de typographie, d'écriture ou de production.

La Commission scolaire Harricana ne sera pas tenue responsable de toutes erreurs ou omissions dans les documents imprimés ou publicités relatives à ce concours.

La Commission scolaire Harricana se réserve le droit d'annuler le concours si un événement hors de son contrôle se présente et l'empêche de continuer le dit concours. Dans de telles situations, la Commission scolaire Harricana ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable.

Tous les participants au concours acceptent le présent règlement et les décisions prises par la Commission scolaire Harricana.

La Commission scolaire Harricana ne sera pas tenue responsable en cas d'évènements hors de son contrôle ou en raison d'une grève ou de tout autre conflit social survenant dans les organisations ou sociétés dont les services sont retenus dans le cadre de ce concours.